

20. Limites de responsabilité/fournitures par des tiers

20.1 Généralités

Pour plus de commodité, on trouvera ci-dessous une liste des équipements, matériels et services devant être fournis par des tiers et dont la fourniture n'est par conséquent pas incluse dans cette offre. Cette liste d'équipements, matériels et services n'est pas limitative et comprend entre autres :

- Les portions de terrain requises (y compris les voies d'accès et les droits de passage) pour la construction de l'ouvrage, les logements, les échafaudages, les zones de stockage et de stationnement sur le site, libres de tous frais, rémunérations, loyers, taxes et de toutes charges ou frais associés à l'obtention des servitudes nécessaires.
- Tous les permis environnementaux, sans restrictions, pour procéder notamment aux études de la qualité de l'air, des rejets liquides, à l'étude des zones côtières, évaluation du bruit et bilan hydrologique, etc.
- Tous les permis gouvernementaux, rapports d'impact sur l'environnement, licences, exemptions et autorisations.
- La démolition, le démontage et le remplacement des installations existantes en surface ou en sous-sol, selon les besoins.
- Construction d'une aire de rejet des matériaux de rebut dans un rayon de 1 mile (2 kilomètres) du site.
- Une ligne de référence avec trois (3) points de repère permanents fournissant des données sur l'élévation, la longitude et la latitude.
- Eau potable pour la construction et contrôles hydrostatiques.

20.2 Systèmes mécaniques

- Combustible liquide.
- Filtration et dosage pour l'alimentation en gaz de la turbine.
- Régulation, dosage et conditionnement pour l'approvisionnement en gaz des chaudières auxiliaires
- Tuyauteries au-delà des points de raccordement.
- Pompes et enlèvement des déchets et effluents liquides provenant des réservoirs intercepteurs, des bassins de retenue accessoires et des séparateurs huile/eau.
- Toute instrumentation autre que celle indiquée sur les schémas courants.

- Produits chimiques et gaz après le premier remplissage des réservoirs.
- Eau non traitée fournie à qualité, quantité ainsi que pression minimale spécifiées.
-
- Branchement à un système de tout-à-l'égout pour l'évacuation des eaux usées.
- Matériel d'atelier pour les machines.
- Matériel de laboratoire.
-

20.3 Système électrique

- Boîtier de distribution et lignes de transmission de l'ensemble du matériel, de protection, de contrôle des relais et des systèmes de conduites pour câbles.
- Toutes les études nécessaires et calculs requis permettant l'intégration d'une centrale à cycle-combiné dans le système de transmission, y compris les études de court-circuit, de flux de charge, d'isolation, et de coordination des dispositifs de protection.
- Alimentation électrique et combustible requis pour le démarrage, les essais et l'exploitation.
- Une alimentation de secours pour certaines installations secondaires.
- Energie électrique pour la construction.
- Lignes de communications extérieures (lignes téléphoniques)
- Une ligne téléphonique dédiée à chaque PEECC pour le système de surveillance sur site (OSM). (Un maximum de deux (2) lignes téléphoniques dédiées est exigé pour les sites avec deux (2) OSM ou plus.)
- Tous les boîtiers de distribution des câbles d'interface de la centrale pour les mesures, les indices de protection et de contrôle, etc., y compris l'arrivée de ces câbles sur les terminaux des matériels de la centrale.
- Armoires de comptage d'énergie

20.4 Génie civil

- Tous les matériels et les travaux à l'extérieur du site.
- Elimination, enlèvement et remplacement du sol existant dangereux ou de tous autres matériaux.
- Construction des bureaux du propriétaire, etc., mais également des bâtiments de service, les fondations, etc.
- Egout pluvial à l'extérieur du site capable d'empêcher l'inondation du site et conforme au plan de drainage homologué ci-dessus.
- Tous types de mobilier pour les bureaux, les bâtiments de direction, etc.
- Route d'accès et de service jusqu'à l'entrée avant la mise en chantier.
- Aménagement paysager autre que celui précisé dans cette offre.
-

20.5 Démarrage/Essais

Le personnel d'exploitation et de maintenance nécessaire pour participer au démarrage et à la mise en service de la centrale, y compris les collecteurs de données pour les essais.

- Personnel d'exploitation pour le démarrage, les préliminaires et les tests
- Lubrifiants, graisses et fournitures pour une exploitation normale après le démarrage
- Combustible et alimentation électrique pour les tests